

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 652/2016
Date: 8 juin 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 738055
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2015 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la Haute école spécialisée bernoise pour les années 2013 à 2016 (ACE 1851/2012).



Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la BFH a fourni de bonnes prestations en 2015. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), durant le semestre d'automne 2015, 72 704 étudiants et étudiantes suivaient une formation dans une haute école spécialisée suisse. Cette année encore, près de 10 pour cent de ces personnes étaient inscrites à la BFH. Plus de 6660 étudiants et étudiantes à la BFH étaient immatriculés dans une filière de bachelor (5528) ou de master (1136). A cela s'ajoutent 1 860 diplômes sanctionnant des formations continues (CAS, DAS et MAS/EMBA).
- Par rapport à l'année précédente, la croissance des effectifs d'étudiants et d'étudiantes est d'à peine 1 pour cent, ce qui correspond aux prévisions de l'OFS. La plus forte croissance est enregistrée à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), à savoir près de 8 pour cent. La forte augmentation des effectifs d'étudiants et d'étudiantes qu'a connue en 2014 la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), rattachée à la BFH, a été quelque peu tempérée par la perte d'une vingtaine d'étudiants et d'étudiantes en 2015. La Haute école des arts de Berne (HEAB) a elle aussi connu un recul de 3 pour cent. Il faut toutefois préciser que l'ensemble des filières d'études de la HEAB est soumis à un numerus clausus. Les départements Architecture, bois et génie civil (ABG), Technique et informatique (TI) et Gestion, santé et travail social (GST) ont quant à eux enregistré une légère croissance (entre 0,5 et 2 %).

- Les coûts par place d'études à la BFH ont pu être réduits davantage et se situent maintenant pour la première fois en dessous de la moyenne suisse établie en 2014 (env. -2 % au niveau des domaines de spécialisation selon les observations de l'OFS). La division Architecture, construction et planification a connu l'évolution la plus significative avec une réduction des coûts moyens de plus de 10 pour cent par rapport à l'année précédente. Seules les divisions Technique, Informatique et Santé se situent toujours au-dessus de la moyenne suisse.
- La BFH propose une vaste offre de formation avec ses 29 filières de bachelor et ses 21 filières de master. Elle a renforcé son enseignement en mettant davantage l'accent sur la pratique et en développant les liens avec la recherche appliquée et le développement ainsi qu'entre les différentes disciplines. Citons par exemple la nouvelle spécialisation du cursus de master en sciences de la vie. La HAFL s'est en effet associée avec la division Santé pour proposer la spécialisation « Food, Nutrition and Health ».
- Les activités de la BFH dans le domaine de la recherche appliquée et du développement ont été très fructueuses. Des fonds de tiers d'un montant de 34 millions de francs ont ainsi été recueillis, parmi lesquels 480 projets et mandats comportaient une part de fonds de tiers supérieure à 50 000 francs. Ainsi, malgré des mesures d'austérité et un recul du nombre de projets de recherche financés par l'Union européenne, la BFH a pu maintenir ses activités au même niveau et mettre en place des collaborations avec 950 partenaires praticiens de l'économie, de l'administration et de la société.
- En juin 2015, les quatre premiers centres BFH ont été présentés à un large public. A l'automne dernier, les trois centres suivants sont venus s'ajouter à la liste, permettant de couvrir les sept thèmes de recherche prioritaires de la BFH : « Arts in Context », qui allie arts, sciences sociales et technique, « Digitale Gesellschaft » et « Energiespeicherung », géré en coopération avec le Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique.
- Les travaux relatifs à la concentration des sites de la BFH ont avancé sur des points essentiels. L'école a ainsi pu présenter le projet « Trèfle », le lauréat du concours d'architecture organisé dans le cadre de la construction du Campus Biel/Bienne, qui a rassemblé plus de 50 candidats et candidates suisses et étrangers. Fin 2015, le Conseil-exécutif a adopté le rapport relatif à l'analyse des sites de Berne et de Berthoud à l'intention du Grand Conseil. Sur la base de cette analyse, le Conseil-exécutif recommande de rassembler les départements GST et HEAB à Berne et de déplacer la Technische Fachschule Bern (TF Bern) à Berthoud, tout en la dotant d'un centre de formation, le TecLab, géré conjointement avec la BFH.
- La stratégie de la BFH, élaborée au cours des deux dernières années, a été adoptée par le conseil de l'école en 2015 et le plan de mesures relatif à sa mise en œuvre a été approuvé à la fin de l'année. La stratégie porte principalement sur la mission centrale de la BFH qu'est l'enseignement et sur la mise en relation des disciplines, mais elle souligne aussi l'importance d'associer l'enseignement, la recherche appliquée, la formation continue et la fourniture de prestations.

- La loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Le processus d'accréditation prescrit par cette nouvelle loi, auquel la BFH dans son ensemble est soumise, a été initié à la fin de l'été 2015 et durera environ deux ans. L'accréditation obtenue sera valable sept ans.
- Les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC, introduites suite à la mise en place du système de subventionnement, exigent l'établissement du bilan des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance sur l'organisation. Les modifications de ces répercussions sont consignées dans les charges de personnel de manière à avoir une influence sur le résultat. Les gains ou pertes en résultant ne sont pas considérés comme librement disponibles mais comme des provisions pour d'éventuelles répercussions contraires dans les années à venir.

En 2014, les répercussions économiques ont été établies sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (degré de couverture), ce qui signifie que le résultat annuel de la BFH a été considérablement influencé par les résultats des comptes des institutions de prévoyance.

Pour les comptes 2015, la BFH a cherché une autre solution permettant de déterminer ses engagements de prévoyance à l'aide d'une méthode de calcul fiable prenant en compte ses propres chiffres. Le calcul se fonde désormais sur les directives établies par le Conseil-exécutif pour l'administration cantonale.

De ce fait, la BFH a dû constituer des provisions supplémentaires d'environ 16 millions de francs en 2015 en raison d'une augmentation de ses engagements économiques envers les institutions de prévoyance. Cette forte hausse est unique étant donné qu'elle résulte du changement de méthode de calcul des engagements de prévoyance.

- Avant l'augmentation des provisions en faveur des caisses de pension, les comptes 2015 de la BFH présentaient un résultat positif de 15,9 millions de francs. Ils bouclent toutefois avec un petit déficit de 0,2 million de francs. Pour les raisons susmentionnées, l'exercice 2015 est malgré tout réjouissant.
- En 2015, les allègements budgétaires décidés dans le cadre de l'Examen des offres et des structures ont engendré une diminution des recettes à hauteur de 3,2 millions de francs pour la BFH.
- Le Conseil-exécutif a nommé Markus Ruprecht (directeur de Güdel AG) à la présidence du conseil d'école de la BFH. Les nouveaux membres du conseil sont Monika Eichelberger (directrice de Schlössli Biel-Bienne, centre pour malades chroniques), Bernhard Bratschi (directeur de Silent Gliss Gruppe Lyss) et Hans-Martin Wahlen (directeur de Kambly SA). Ils remplacent Georges Bindschedler, Suzanne Jaquemet et Christian Gossweiler, qui ont quitté leurs fonctions après leur troisième et dernier mandat.
- Le dernier entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et la BFH a eu lieu le 13 octobre 2015. La Direction de l'instruction publique a constaté que la BFH remplissait entièrement et en fournissant une qualité élevée le mandat que lui

attribue la législation et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles s'est consacré au rapport de gestion de la BFH le 26 avril 2016.

2. Bases légales

- Articles 46 et 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB)
- Article 69, alinéa 3 de l'ordonnance du 5 mai 2004 sur la Haute école spécialisée (OHESB)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2015 de la BFH.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2015 de la BFH